

de
PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant les Dépenses
du Musée Wiertz pour l'exercice
1868.

No 1121

10 / Dépenses du Musée Nioeth. - 1868.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1121

Reçu des allués royaux de
Peinture & de Sculpture une
ordonnance de paiement N^o
3557, de F. 22. 50^{rs}, émise en
mon nom, pour fourniture d'un
cadre destiné au Musée Weertz
(Credit spécial alloué par la
loi du 29 mars 1866)

Bruxelles, le 6 Juillet 1871

J. H. Landrick

M^r Landrick
Doreur.

Acc. la réception
le 10 juillet 1871.

2

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DIVISION

DE LA

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE & DES PENSIONS.

Journal d'Enregistrement N° 1013

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1121

Conservateur
Transmis à Monsieur le Gouverneur de la province
du Musée de peinture
avec prière d'en accusar la réception, l'ordonnance de payement
N° 35575 de fr. 22.50 émise au
nom de Sandwich. Encadreur pour fourre-ture
d'un cadre destiné au Musée Wiertz
Crédit Spécial (Lor du 29 mai 1866)

Bruxelles, le 11 juillet 1871.

POUR LE MINISTRE :

Le Chef de la Division de Comptabilité générale et des pensions.

[Signature]

Le Soussigné, déclare avoir
reçu des Musées royaux de Peinture
et de Sculpture une ordonnance
de paiement N^o 35193, de la
Somme de Cent dix francs (F 110.-)
délivrée à son profit en paiement
de fournitures diverses qu'il a
fournies au Musée Wiertz.

Bruxelles, 28 Juin 1871.

J. A. Buck

M^r De Buck,
Fabricant de meubles.
Rue ?

4

Acc. la receipt.
le 28 juin 1871

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 1121

DIVISION

DE LA

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE & DES PENSIONS.

Journal d'Enregistrement N° 2966

Transmis à Monsieur le ^{Conservateur du Musée}
~~Gouverneur de la province~~

Wiertz,

avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de paiement

N° 35193 de fr. 110. " émise au

nom de

De Beuck fabricant de meubles
pour fournisseurs d'objets au Musée Wiertz

Dépense imputée sur le crédit spécial alloué par la loi
du 29 mai 1866

Bruxelles, le

15 juin 1871

POUR LE MINISTRE :

Le Chef de la Division de Comptabilité générale et des pensions,

[Signature]

Reçu du Musée royal aux
Peinture & de Sculpture
une ordonnance de paiement
N^o 19018, de la Somme de
Mille trente-quatre francs
deux Centimes (F. 1034. 02)
délivrée à mon profit pour
exécution et établissement
au Musée Wiertz. d'un
garde-corps en fer.

Musée, le 30 Mars 1869

A. Bertranc

M^r C. Bertranc
rue Marc-Théodore 33

(6)

*Ucc. le 30 x receipt
p. 30 x m. 69.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1121

DIRECTION

DE LA

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET DES PENSIONS.

Journal d'Enregistrement N° 6256.

~~transmis~~

Conservateur

Transmis à Monsieur le ~~Gouverneur~~ de la
province du Musée de peinture et de sculpture
avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de
payement N° 19018 de fr. 1034.02 émise
au nom de Bertrand, pour placement d'un
garde-corps en fer au chemin Wiertz
(Crédit spécial alloué sur la loi du
29 mai 1866)
Bruxelles, le 28 X^{bre} 1869.

POUR LE MINISTRE :

Le Chef de la Direction de comptabilité générale et des pensions,

Vos plus

Bruxelles, le 19 Novembre 1869.

3 pièces jointes



Monsieur le Conservateur.

Satisfaisant à votre lettre du 24 de ce mois, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en même temps que la soumission enregistrée du Sieur Bertrand, le procès-verbal de réception de ses travaux, en double expédition.

Je pense qu'il serait bon de donner la date du 20 Novembre à l'approbation de cette soumission par Monsieur le Ministre de l'Intérieur. Vous remarquerez que cette date fait défaut.

Veuillez agréer, Monsieur le Conservateur, l'assurance de ma haute considération

J. W. Clauw

— rue de la Vierge 21

A Monsieur Conscience, Conservateur des
Musées Royaux de Peinture et de Sculpture
à Bruxelles

1121

Brux. 24 9^{bre} 1869

à Mr. C. Bertrand,
Serrurier - Mécanicien
33. Rue Marie - Thérèse
à Brux.

J'ai l'honneur de vous
adresser, ~~avec~~ en vous priant
de vouloir bien la faire enregistrer,
la Soumission, que nous avons
faite pour la construction
d'un garde-corps en fer destiné
au Chemin Wiertz.

Mais avec l'obligation, Mr.
de me renvoyant cette pièce
soigneusement enregistrée, d'y
joindre la Déclaration sus-
crite afin que je puisse
éclaircir la liquidation de la
Somme qui vous est due pour
l'exécution du travail dont
il s'agit.

Je salue Mr. l'ass.
à ma C^{te} Distingnée.

Le Conservateur

24 9^{bre} 69

à Mr. William
Conducteur des

Ponts & Chaussées.

Conformément aux
intentions qui me sont
exprimées par M. le Min.
de l'Intérieur, je vous vous
prie de vouloir procéder le
plus tôt possible, à la réception
du garde-corps en fer
que le S^r Bertrand a établi
au château de Wiertz, suivant sa
soumission du 4 de ce mois
et lui transmettre ensuite
le procès-verbal de cette
réception.

Agr. M. l'assurance
de ma C^{on} Distingué
Le Conservateur.

à M. le Ministre de l'Intérieur

Sa l'honneur de

309⁶ 1869

vous faire parvenir dans
la forme prescrite par
v^{os} v^{os} v^{os} du 18 de ce
mois, Don-Gr^{at}. des Beaux-
-Arts, N^o 14244, les
pièces comptables nécessaires
pour la liquidation de la
Somme de 1034 fr 25.
due au S^r Bertrand, pour
l'établissement d'un garde-
-Corps en fer au château
de Wiertz.

Agr. M. le Min. l'inf.
De ma haute C^{on}

Le Conservateur.

Luz

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.



ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le 18 Novembre 1844.



28° 14294.

Monsieur le Conservateur,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

2 ANNEXES.

SOMMAIRE

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, dûment approuvée, une soumission double souscrite par le sieur Bertrand, serrurier mécanicien à Bruxelles pour la construction d'un garde-corps en fer destiné au Musée d'Art.

Je vous prie de vouloir bien munir ces pièces de votre signature et de les envoyer ensuite à l'intéressé afin d'enregistrement.

Vous voudrez bien, en outre, Monsieur le Conservateur, faire procéder à la réception des travaux dont il s'agit par le fonctionnaire délégué à cet effet et me faire parvenir avec ce document l'expédition de la soumission dressée sur timbre, ainsi que les déclarations d'usage.

Pour le Ministre,

Le Directeur général,

4

Willems

A Monsieur le Conservateur

des Musées de peinture et de sculpture de l'Etat.



Brux. 8 Octobre 1864 ¹⁰

à M^{re} le Ministre des
Intérieur

J'ai l'honneur de vous
adresser le compte ci-joint
s'élevant à F. 520.⁰⁰ que
je vous prie de vouloir
bien faire liquider au
nom de M^{re} Warocque
à Mariembourg pour les
Charbons qu'il a fournis
au client Wintz, en
1868.

Agr.

Le Conservateur.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le

7 juin

1869

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1121

N° 14.380.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Monsieur le Conservateur,

J'ai l'honneur de vous informer que la
Cour des comptes statuant définitivement sur
l'emploi de l'avance de 400 francs, qui vous
a été faite pour payer des dépenses urgentes et
journalières du Musée Viceroy en 1868, vous a,
par son arrêté ci-joint, N° 240,637, en date du
25 Mai 1869, déclaré quitte et libre de la gestion
de la dite avance.

Pour le Ministre,
Le Directeur général,
Willems

A Monsieur le Conservateur des musées de peinture
et de sculpture de l'Etat.

Cour des Comptes.

3^{me} Division.

N° 240,607.

Arrêt porté sur le compte du
Sieur
inscrit sous le N° 15041.

Nous, Léopold II, Roi des Belges,

à tous présents et à venir, faisons savoir :

La Cour des Comptes, statuant définitivement sur le compte
rendu par Monsieur le Conservateur du
Musée de peinture
de l'emploi des fonds qui ont été mis à sa disposition en sa sus-
dite qualité pour payer les dépenses du
Musée d'histoire
et dont l'imputation a eu lieu sur l'article 122 du chapitre 19 du
Budget du Département de l'Intérieur, Exercice 1868,
a porté l'arrêt ci-après.

Vu le compte dont il s'agit, transmis avec les pièces justificatives
à l'appui, par lettre de Monsieur le Ministre de l'Intérieur
du 11 janvier 1869, 2016/262 ;
Vu les lois et les règlements sur la matière ;

Attendu que le tout est régulièrement établi et justifié,
Sur le rapport de la section de comptabilité,

Arrête :

Article Premier. La Recette à la somme de quatre cents
francs

ci 400, "

Et la Dépense à celle de pareille
somme

ci 400, "

" " "

Pourant le Comptable est déclaré quitte et libéré
de cette gestion

Art. 2. Expédition du présent arrêt, avec un exemplaire du compte, sera transmise au comptable, pour sa décharge et direction.

Semblable expédition de l'arrêt sera également transmise à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, pour information.

Mandons et ordonnons à tous Huissiers à ce requis, de mettre le présent arrêt à exécution; à nos Procureurs Généraux et à nos procureurs près les Tribunaux de Première Instance, d'y tenir la main; à tous Commandans et Officiers de la force publique, d'y prêter main-forte, lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, le présent Arrêt a été signé et scellé du sceau de la Cour.

Fait en séance à Bruxelles, le 2^e Mai 1869.

La Cour des Comptes,
Le Président,

(Signé) Ché. Pallon.

Par Ordonnance,

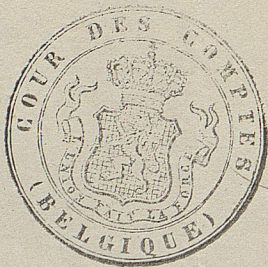
Le Greffier,

(Signé) Casier.

Pour Expédition conforme,

Le Greffier,

Casier



12

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 1121

Reçu des deniers royaux des
Peinture & de Sculpture sur
ordonnance de paiement N^o
13450, de la somme de trois
cent deux francs (F. 302.-)
délivrée à mon profit pour
fourniture de banquettes au
M^{me} Wertz (C^{re}dit spécial
alloué par la Loi du 29 mai 1866)
Bruxelles, le 28 mai 1869.

M. Kette

Mons^r Leco
C^{re}nistes
rue de l'Empereur

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DIRECTION

DE LA

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET DES PENSIONS.

Journal d'Enregistrement N^o 4132.

Conservateur

Transmis à Monsieur le ~~Gouverneur de la~~
~~province de~~ du Musée Wiertz

avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de
paiement N^o 13450 de fr. 302. » émise

au nom de Leher (pour fourniture des
langues au musée Wiertz) crédit
spécial alloué par la loi du 29 mai 1866).

Bruxelles, le 22 Mai 1866.

POUR LE MINISTRE :

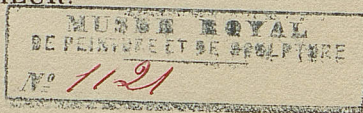
Le Chef de la Direction de comptabilité générale et des pensions,

Polster

(Acc. la réception
le 24 mai 1866)

44

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.



DIRECTION

DE LA

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET DES PENSIONS.

Journal d'Enregistrement N° 4100.

Conservateur

Transmis à Monsieur le Gouverneur de la
province du Musée d'Ixelles
avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de
paiement N° 13384 de fr. 130. » émise
au nom de Carrier (Circulaire Spéciale)

Bruxelles, le 19 Mai 1869.

POUR LE MINISTRE :

Le Chef de la Direction de comptabilité générale et des pensions,

Vogeler

Echelles

Phère d'accuser la réception
Acc. du récept
le 22 mai 1869

15

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1121

Brun. 27 Avril 1869

à Mr le Ministre des
l'Intérieur

J'ai l'honneur de vous
faire parvenir en triple
expédition, le compte ci-
joint du Sieur Lohr,
^{il s'élève à 302 fr}
Cheriste, pour livraison
de banquettes au Mme
Wertz. - Conformément
à la décision prise pour
notre Département cette
dépense est imputable sur
le Crédit Spécial alloué
au Mme Wertz.

etc.

Le Conservateur.



19

Brux. 24 Mars 1864.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1121

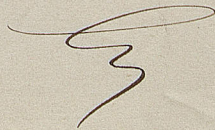
à M^r. le Ministre Des
Intérieur

1121

J'ai l'honneur de vous
adresser, en triple expédition,
le compte ci-joint d'écarter
à F. 130. - que j. vous prie
de vouloir bien faire liquider
au nom de M. P. Carrier
pour livraison d'écarter
au Musée W. ety. La
somme mentionnée ci
dessus est imputable sur
le crédit spécial alloué
à cet Etablissement.

Ag.

Le Conservateur



18

Rec. (r. rept
le 24 Mars 69)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N° 1124

DIRECTION

DE LA

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET DES PENSIONS.

Journal d'Enregistrement N° 3364

~~expédié~~

Transmis à Monsieur le ~~Gouverneur de la~~ Conservateur
~~province de~~ Musée Wiertz
avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de
paiement N° 10847 de fr. 347.40 émise
~~au nom de son profit p.~~ Exerçur 1868.

Bruxelles, le 18 Mars 1869.

POUR LE MINISTRE :

Le Chef de la Direction de comptabilité générale et des pensions,

ay

Poljehue

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

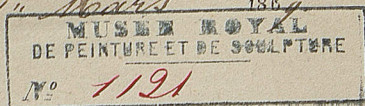
DIRECTION
de la
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
et
DES PENSIONS.

26° 3132

N. B. Rappeler dans la réponse le chiffre de la direction ainsi que le numéro d'enregistrement.

ANNEXES

Bruxelles, le 1^{er} Mars 1868.



Conservateur,
Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous adresser, avec prière de m'en accuser la réception, et de les faire remettre aux parties intéressées, les ordonnances de paiement indiquées ci-après et délivrées sur l'exercice 1868. (Cluné Wiertz)

POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Le Chef de la Comptabilité générale et des Pensions,

Yospele

NUMÉRO des ORDONNANCES.	PARTIES PRENANTES.	MONTANT.	Observations.
10307	Bieftel.	86 17	
10308	Mathieu.	88 75	
10309	Van Crosse.	204 20	
		379 12	

Conservateur
A Monsieur le Gouverneur de la Province de la Musée Wiertz.

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

Administrateur
DIRECTION GÉNÉRALE

des

BEAUX-ARTS, DES LETTRES

et

DES SCIENCES.

Bruxelles, le 27 février 1869.



N° 12849.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la Direction.

ANNEXE

SOMMAIRE

Monsieur le Conservateur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Cour des Comptes vient d'informer le Département de l'Intérieur qu'elle rejettera à l'avenir toutes les dépenses payées en sus des avances faites à des comptables extraordinaires, ce mode étant en opposition avec les art. 14 & 15 de la loi du 24 Juin 1846.

La Cour ajoute à l'appui de sa détermination, que s'il était permis à un comptable extraordinaire de faire et de payer ainsi des dépenses en dehors des avances préalablement liquidées, il se constituerait juge de l'opportunité des dépenses, ce qui n'appartient qu'à l'administration elle-même, & celle-ci, quoique ratifiant implicitement le compte où ces dépenses figurent

A Monsieur le Conservateur des Musées de peinture et de Sculpture de l'Etat.

M. Japit-protoblanche. D'avance fait par les
Conservateurs du Musée. Wiertz m. Conservateur
avant la fin de l'année 1868. Cuy

n'empêcherait pas la Cour en portant son arrêt
de donner un titre de créance, sans savoir si,
au moment où la demande de remboursement
lui parviendrait, il y avait au budget des
fonds pour en permettre la liquidation.

Je crois devoir vous communiquer ces
observations qui sont parfaitement fondées;
je ne puis que vous prier, Monsieur le
Conservateur, de vouloir suivre le mode régulier
indiqué par la Cour, en matière d'emploi
d'avance de fonds.

Si le Ministre,
Le Directeur Général,
H. H. H.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DIRECTION

DE LA

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET DES PENSIONS.

Journal d'Enregistrement N° 3099.



Transmis à Monsieur le *Conservateur*
~~Gouverneur de la~~
~~province du Musée Wiertz~~
avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de
payement N° 10055 de fr. 130. . . mise
au nom de Warocque! (*Musée Wiertz - 1869*)

Bruxelles, le 15 *Janvier* 1869.

POUR LE MINISTRE :

Le Chef de la Direction de comptabilité générale et des pensions,

Vosper

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.



DIRECTION

DE LA

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET DES PENSIONS.

Journal d'Enregistrement N° 3007.

Transmis à Monsieur le Conservateur
Gouverneur de la
province du Musée Wiertz
avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de
payement N° 9897 de fr. 700. » émise
au nom de Duquesnel. (Munir Wiertz)

Bruxelles, le 13 Janvier 1869.

POUR LE MINISTRE :

Le Chef de la Direction de comptabilité générale et des pensions,

Raspail

Rec. le 16 fév. 1869

23
Bruxelles 28 Janvier 1866



à Mr le Ministre des
l'Intérieur

1121.

J'ai l'honneur de vous
faire parvenir, en triple
expédition, avec les pièces
justificatives à l'appui
le compte de l'emploi d'une
Somme de Quatre Cents francs
mise à ma disposition
en 1868, pour payer les
dépenses urgentes & journali-
ères du Musée d'Art
Ag.

Le Conservateur.

A stylized, handwritten signature of the Conservator, consisting of a large, flowing 'C' followed by a few strokes.

CHAPITRE

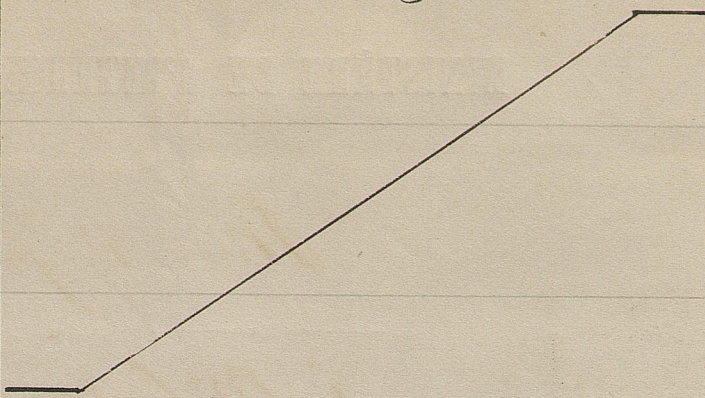
ARTICLE



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

COMPTE que rend *le Commissaire Des affaires générales*
de Peinture & de Sculpture
des avances qui lui ont été faites au moyen d'ordonnances sur le Trésor public, pour
pourvoir aux dépenses *urgentes & journalières* *De l'Unité Vierge*
à charge d'en justifier l'emploi, conformément aux allocations du Budget du Ministère
de l'Intérieur pour l'année 1868.

RECETTES.

DATE		FOLIO		SERVICE.		MONTANT	
de L'ORDONNANCE.		de prise en charge dans les livres.				des RECETTES.	
		du Ministère.	de la Cour des Comptes.				
1868				<i>Dépense argentée & journalière</i>		<i>400 -</i>	
							
				<i>Total de la recette</i>		<i>400 -</i>	

DÉPENSES.

DATE des DÉPENSES.		NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT des DÉPENSES.	
1868				
Octobre	26	De Smet, journées de travail du 13 au 22 8 ^{heures}	20	-
Novembre	1	Vanderschrieck, " du mois d'Octobre	15	-
"	3	Middelker, pour travaux	26	45
"	30	Vanderschrieck, journées de travail du mois de 9 ^{heures}	75	-
Décembre	20	Wittebols, pour livraisons	7	19
"	30	Duquesne, remboursement d'avances	59	50
1869				
Janvier	1	Vanderschrieck, journées de travail du mois de Déc.	77	50
"	4	Verhaegen, pour fournitures	22	-
"	"	Van Melckebeke, "	97	36
Total des Dépenses			400	=
Le présent compte s'élevant en <u>Recette & en Dépense</u> à la Somme de <u>Quatre Cents</u> francs. Bruxelles, le 28 Janvier 1869 Le Commanant.				

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1121

Paris. 27 Janvier 1869

à M^{le} Ministre de
l'Intérieur

1121

J'ai l'honneur de vous
adresser, en triple expédition
les six comptes désignés ci-
après, que je vous prie
de vouloir bien faire liquider
sur le crédit alloué au chapitre
Wertz, au Budget de 1868.

1 ^o	au profit de M ^r Van Assche	F. 204.20
2 ^o	" Mathieu	22.75
3 ^o	" Miesse	26.17
4 ^o	à mon profit en remboursement des avances faits à	
	M ^r Declercq	F. 276.50
	" Hauteenne	57.65
	M ^{me} V ^{me} Plasman	37.25
		371.40

Total francs. 750 52

Pgr,

Le Conservateur
Cury

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 1121

96
Paris. 15 Janvier 1868.

à M^{le} Ministre Des
l'Intérieur

J'ai l'honneur de vous
présenter en triple expédition
le compte es. pour s'élevant
à Fr. 130.00, que je vous
prie de vouloir bien faire
agréer au profit Des
Mr. Warocque, pour
livraison de charbon
au Chemin Wertz, en
1868.

Vr.

Le Conservateur.

Je vous envoie les deux pièces dont il s'agit, (97)
et dont j'ai pris les extraits nécessaires

}

Monsieur le Conservateur
voudra bien se rappeler
que la minute de la lettre
qu'il me déclara ne m'en
pas être renvoyée et qu'il
a remis lui-même à M.
Bellefroid l'expédition
de cette pièce. Je
suis persuadé que Monsieur
Conservateur retrouvera
cette lettre chez lui.
En tout état de chose,

je pense qu'il est
convenable que le
Ministère renvoie
au comité la décision
le desin; c'est à cette
fin que j'ai préparé
le projet de lettre
ci-joint.

L'emploi du bois de litrea
paraît d'un usage bien plus
solide pour des banquettes.
Le chêne seroit mieux en rapport
avec les meubles destinés à être
placés dans la grande salle
de Muni Wiesty.

L'étoffe de crin noir semblera
quelque peu mesquine. Né-
anmoins, il paraît que ces
banquettes feroient à désirer
et présenteront tout le confort
que le public est habitué à
pourvoir à rencontrer dans
les établissements publics.

Pour être vendus, il m'eût
mieux valu que deux banquettes
se fissent exécuter dans des
conditions convenables.

Brux 26 Mars 1868

à M^r le Ministre de
l'Intérieur

Comme suite à votre
lettre du 24 de ce mois,
Dir. gén. des Beaux-Arts
N^o 14294, je vous prie
de vouloir bien me renvoyer
le devis & le dessin que
j'ai eu l'honneur de sou-
mettre à votre approbation
pour l'établissement d'un
Calatrach dans la grande
Salle du dessin Wiertz
Agr. etc. etc.

Le Conservateur.

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE

des

BEAUX-ARTS, DES LETTRES

et

DES SCIENCES.

Bruxelles, le

24 Febr

1868.



N°

14296.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE

Monsieur le Conservateur,

Je vous autorise à faire construire la
balustrade et les banquettes qui sont nécessaires
au Musée Wiertz et dont il s'agit dans votre
lettre du 18 de ce mois; Vous pouvez aussi
ordonner la construction des échelles qui
sont mentionnées, et dont la nécessité ne saurait
être mise en doute. Le prix de ces divers objets
devra être imputé sur le crédit alloué à mon
budget, pour le Musée Wiertz. Vous voudrez
bien me soumettre en temps opportun, les pièces
comptables nécessaires à la liquidation.

Le Ministre de l'Intérieur,

Ludovic

Monsieur Conscience, conservateur des Musées Royaux
de peinture &c

Bruxelles le 18 Mars 1868

(31)

Beaux arts

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1121

Réponse à la lettre du
29^{bre} Mars 1868 n° 14294

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre, cotée comme en marge,
j'ai l'honneur de vous faire parvenir un devis
avec devis de la balustrade qu'il s'agit de
faire établir au musée Wiertz, afin d'empêcher le
public de toucher aux tableaux, surtout pendant
les jours où il y a ~~grande~~ affluence de visiteurs.

[Le devis pour cet objet monte à Frs 322.22

[J'y ai fait joindre les prix de banquettes, &
reclamer depuis longtemps par le public, qui ne
trouve aujourd'hui pour se reposer au Musée qu'un
banc de paille dans le jardin et un vieux tabouret
usé.

De ces bancs il en faudrait quatre; et il conviendrait
en l'absence de l'un au musée, de pondre les mains
couteux. Cette dépense monterait donc pour quatre
bancs, à Frs 78.00 = Frs 312.00

Le musée Wiertz manque entièrement d'échelles pour
les services intérieurs; et il en résulte que lorsqu'il
s'agit des moindre ouvrages, ne savoir ce que l'on
de mettre en œuvre ou de constater l'état de conser-
vation des parties supérieures des tableaux, il faut
faire apporter des échelles par des ouvriers charpentiers;
ce qui occasionne des frais inutiles et entrave le service.

[Ayant fait essayer en ma présence les appareils contre
incendie, j'ai constaté que l'eau de la ville
manque d'une force de projection assez grande
pour atteindre les toits, à moins que les boyaux

ne soient portés et soutenus par des hommes ^{à une hauteur} ~~assez~~
assez considérable, ce qui ne peut se faire qu'au moyen
d'une forte échelle.

Si pareil engin était about au moment d'un incendie, l'os
serait insuffisant à y apporter des secours avant ^{l'arrivée} ~~l'arrivée~~
du Corps des pompiers ~~avec~~ ^{avec} les appareils. De cette perte de temps
pourrait résulter la destruction des objets d'art, que l'on aurait pu
préserver en combattant immédiatement au commencement d'un incendie.

Je prends donc la liberté, Monsieur le Ministre, de proposer
que la construction ~~de~~ d'échelles pour le service intérieur et
extérieur soit comprise dans les dépenses à faire par le Musée
Nortz, au moyen de la partie encore disponible du Crédit
spécial, et notamment:

Une double échelle de 4.50 de hauteur pour épuiseter les toitures

Une simple id de 8.00 " pour le service intérieur.

une id id de 5.00 " pour le service du magasin
grénier au-dessus de l'annexe

Une simple id de 14.00 " pour atteindre au toit par
l'extérieur en cas d'incendie.

La dépense pour toutes ces échelles ne dépasserait pas une centaine de francs.
J'espère, Monsieur le Ministre, que vous ^{approuverez} ~~approuverez~~ ces propositions
et vous prie d'agréer l'assurance de ma haute considération

Le Conservateur.

3

Musée Pierty.

Devin estimatif d'un garde-corps à établir.

Colonnelet en fer de fonte $48 \times 15^{\text{Kl.}} = 720^{\text{K.}}$
Fer forgé pour tringler $100^{\text{Kl.}} \times 2^{\text{Kl.}} = 200^{\text{K.}}$

920 K. à 60° . . . 552. -

Pierre de taille $0.30^{\text{m}} \times 0.30^{\text{m}} \times 0.20 \times 48 = 0.864^{\text{m}} \text{ à } 144 . . . 124.42$
Plomb pour scellement . . . $48^{\text{Kl.}} \text{ à } 60^{\circ} . . . 28.80$
Placement des pierres, y compris la réparation
au pavement . . . $48 \text{ à } 1.50^{\circ} . . . 72. -$
Peinture à l'huile à quatre couleurs, imitation
de bronze et vernis . . $25^{\text{m}} \text{ à } 1.80 . . . 45. -$

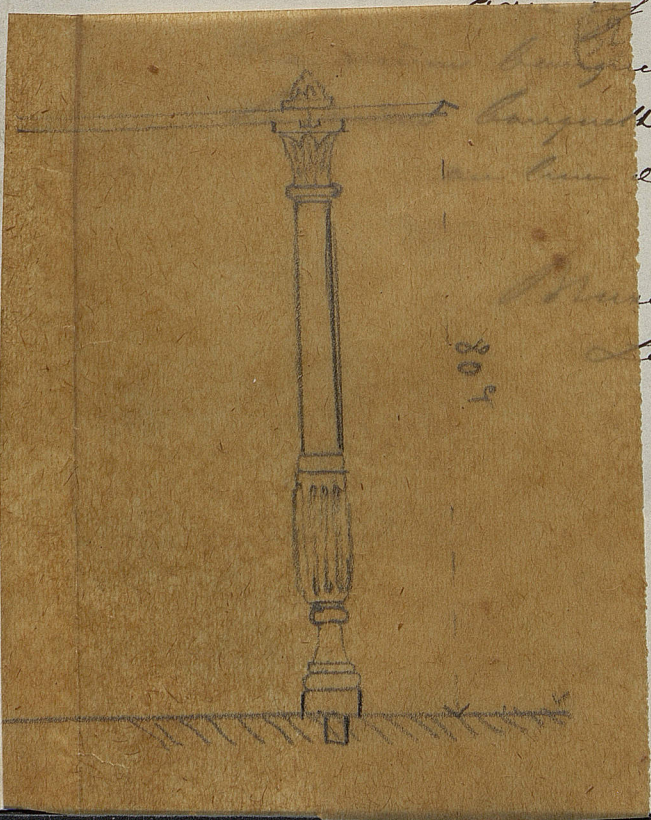
Catal fausse . . .

822.22.

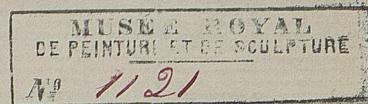
Prix des banquettes :

Banquette de trois mètres de longueur, en bois de hêtre,
avec imitation d'acajou, garnie en velours
au revers de F. 86. -
Banquette, avec deux bois 89. -
Banquette garnie en étoffe de crin noir
au revers velours 78. -

Musée, le 14 Décembre 1868
Le Conducateur des Ponts & Chaussées
(Signé) E. Willamey.



Musée Pierty.



Devis estimatif d'un garde-corps à établir.

Colonnelettes en fer de fonte 48 x 15 ^{ml.}	= 720 ^{K.}	-
Fer forgé pour triangler 100 ^{ml.} x 2 ^{ml.}	200 ^{K.}	-
	920 ^{K.} à 60 ^{c.}	552. -
Pierre de taille 0.30 ^m x 0.30 ^m x 0.20 x 48 = 0.864 à 144		124.42
Plomb pour scellerment	48 ^{ml.} à 60 ^{c.}	28.80
Placement des pierres, y compris la réparation au pavement	48 à 1.50 ^{c.}	72. -
Peinture à l'huile à quatre couches, imitation de bronze et vernis	25 ^m à 1.80	45. -
Total francs		822.22.

Prix des banquettes :

Banquettes de trois mètres de longueur, en bois de hêtre, avec imitation d'acajou, garnie en velours avec ressorts de F. 86. -

La même banquette, avec deux bois 89. -

La même banquette garnie en étoffe de crin noir au lieu de velours 78. -

Muselle, le 14 Décembre 1868
Le Conducteur des Ponts & Chaussées
(Signé) E. Willamf.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DIRECTION

DE LA

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET DES PENSIONS.



Journal d'Enregistrement N° 2430.

Transmis à Monsieur le ~~Gouverneur~~ ^{Conservateur} de la
province du Musée Wiertz.
avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de
paiement N° 4443 de fr. 125.30 émise
au nom de Duquesne.

Bruxelles, le 12 X^{bre} 1868.

POUR LE MINISTRE :

Le Chef de la Direction de comptabilité générale et des pensions,

Vosper

*Acc. la réception
le 14 Nov 1868*

(35)

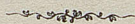
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DIRECTION

DE LA

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET DES PENSIONS.

Journal d'Enregistrement N^o 2267.

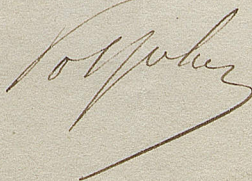


Transmis à Monsieur le *Conservateur*
~~Gouverneur~~ de la
province du Musée de peinture
avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de
paiement N^o 8208 de fr. 400. » émise
~~au nom de son profit~~

Bruxelles, le 3 *X^{bre}* 1868.

POUR LE MINISTRE :

Le Chef de la Direction de comptabilité générale et des pensions,



*Acc. la receipt.
le 1^{er} Nov-68.*



Brux. 23. 9^{bre} 1868. 26

à Mr le Ministre Des
l'Intérieur

Comme suite à
votre lettre Du 17 de ce
mois, Don-gén. des B. et
N° 14380, j'ai l'honneur
de vous faire parvenir
la quittance ci-jointe,
en double expédition, de
la somme de 20 francs
payée pour le service ^{au chef de Wint} des
agents de police pendant
les fêtes de Septembre

Agr.

Le Conservateur

A long, flowing handwritten signature, likely of the Conservateur, written in dark ink.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE
des
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
et
DES SCIENCES.

Bruxelles, le 17^e 9^{bre} 1868.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 1121

96^e 14 380

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de la direction.

ANNEXE
SOMMAIRE

Monsieur le Conservateur,

J'ai l'honneur de vous informer
que la Cour des Comptes avant de liquider,
le mandat de fr. 125. 30 émis au nom du
Sieur Duquesne, Surveillant du Musée
Wiertz, en remboursement de dépenses faites,
réclame la quittance justificative de la
somme de 20 francs payée au Commissaire
de police d'Ixelles, pour le service des
agents audit Musée pendant les fêtes
de Septembre.

Priez donc Monsieur le Conservateur
de vouloir bien me faire parvenir ce
document le plus tôt possible, afin
de me mettre à même de provoquer
la liquidation de l'ordonnance dont
il s'agit.

Pour le Ministère de l'Intérieur,
Le Secrétaire général,
Cossmann

À Monsieur le Conservateur des Musées de
peinture et de sculpture de
l'Etat

Brux. 5 9^{bre} 1868

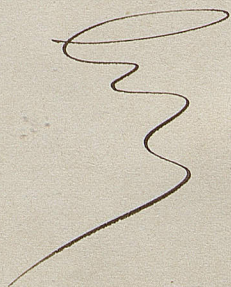
MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 1121

à Mr le Ministre D^e
l'Intérieur

Je vous prie de
vouloir bien faire mettre
à ma disposition une
somme de 400 francs
destinée à payer les
dépenses journalières
du Musée Wiertz

Agr.

Le Conservateur,



MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE

des

BEAUX-ARTS, DES LETTRES

et

DES SCIENCES.

Bruxelles, le

29^{bre}

1868.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 1121

N^o 14294.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE

Monsieur le Conservateur,

Parmi les dépenses qui ont été signalées à la
chambre comme devant être couvertes par le crédit spé-
cial, alloué pour le musée Wiertz, figure celle d'une
balustrade destinée à empêcher le public de toucher les
tableaux. Si en temps ordinaire, cet obstacle n'est pas
indispensable, il n'en est pas de même aux époques,
comme les fêtes de l'ère, où le public afflue au musée.
Dans ces occasions, on se sert de cordes et de ficelles qui
semblent peu convenables pour un établissement pareil.
Veuillez, je vous prie, examiner le point de savoir s'il
ne conviendrait pas de faire construire la balustrade
prévue et dans l'affirmative, me soumettre un projet
avec le devis requis. Vous apprécierez s'il conviendrait
de prendre à ce sujet, l'avis de la commission admi-
nistrative.

Le Ministre de l'Intérieur,
Godefrain

A Monsieur Conscience, Conservateur
des Musées de peinture, etc.
(au musée Wiertz.)

(61)

Procès-verbal de réception.

Le soussigné, Etienne Willame, Conducteur des Ponts et Chaussées à Bruxelles, déclare que les travaux entrepris par le Sieur Bertrand moyennant la somme de Mille trente quatre francs deux centimes, pour l'établissement d'un garde-corps en fer au Musée Wicte, suivant la soumission souscrite par lui le 4 Novembre de la présente année, sont complètement terminés et ne laissent rien à désirer sous aucun rapport.

Ces travaux ayant été achevés dans le délai prescrit, il y a lieu, en conséquence de délivrer au Sieur Bertrand un certificat de parfait paiement.

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès verbal de réception.

Fait en double à Bruxelles, le 29 Novembre 1869.

Le Conducteur,
Signé E^{te} Willame.

Le Soussigné déclare qu'il lui est dû par le
 Département de l'intérieur la somme de 5 Mille, quatre
 quatre francs deux Centimes (fr 1034 = 02.) en paiement
 de ce qui lui est dû pour la construction, du garde corps
 en fer destiné au Musée Wierzy.

Principella le 30 9^{me} 1869.



A. Bertrand

Le Conservateur
 des Musées de la ville.

Comme

Le Musée Wertz posséd

à Arthur Warocque

Pour la fourniture suivante:

1868, 24 Novembre; 1000 Kilog; grosse bouille à 16., les 1000 L. 1600.

L. Guisard compte s'élèvent à la somme de cent trente francs.
Marionnet, le 8 Janvier 1869.

Arthur Warocque

Je prie la Commission
des Sciences d'agréer.

Comme

40

M Le Musée Verts Poi

à J. VANASSCHE.

Horticulteur,

à IXLLES.

Pour livraison du suivant.

Ixelles, le 31 X^{bre} 1868

9 ^{bre} 10		Pour les plantations dans l'avenue du Musée et le Jardin	
"	8	Cèdres à 4 francs	32 ⁰⁰
"	1	Grand Arbutus	8 ⁰⁰
"	1	Latucuba et 1 Laurier Cérise à 2 ⁵⁰	5 ⁰⁰
"	1	Pomm et 1 Pomm Barberis à 1 franc	2 ⁰⁰
"	1	Plumier	5 ⁰⁰
"	1	Grand Poirier	5 ⁰⁰
"	3	Arbutus divers à 1 franc	3 ⁰⁰
"	2	Lambertiana à 5 francs	10 ⁰⁰
"	2	Yucca à 2 ⁵⁰	5 ⁰⁰
"	12	Petites plantes de divers	1 ⁰⁰
"	2	Chrysos à 6 francs	12 ⁰⁰
"	5	Cèdres à 4 francs	20 ⁰⁰
"	1	Pomm	2 ⁰⁰
"	1	Sorbus pleureur	3 ⁰⁰
"	40	Robinet Montants à 2 ⁰⁰ francs	8 ⁰⁰
"		Charter pour le transport	3 ⁰⁰
23 ^{bre}	80	Arbutus et plantes divers à 50 cent	40 ⁰⁰
"	19	Pomm " id. " à 30 cent	17 ⁷⁰
"	13	Combray de fumier pour la plantation avec transport à 7 ⁵⁰	22 ⁰⁰
Du et approuvé à la somme de deux cent quatre francs vingt Centimes.			204 ²⁰
Le Conservateur des Musées Royaux			J. Vanassche
Conscience			

(42)

Doit le Musée Wiertha.

Au sieur Mathieu, marchand de charbons &c
à Bruxelles, pour vente et livraison des marchandises
suivantes:

1868

			Frs c
Octobre 7	4 Steres de bois à brûler, en 4 à frs 16	64, "	
" "	1 Stere id id, en 8 à " 18	18, "	
Novembre 10	3 sacs charbons de faulde à 2,25	6,75	
Total frs			88,75

Certifié véritable à la somme de quatre vingt
huit francs, soixante quinze centimes.

Bruxelles, ce 30 Décembre 1868.

Vu par le Conservateur
des Musées royaux

Commissaire

J. Mathieu

Doit le Musée Wirtz a Alfred Meise service poëles
a Lilles

1868		Raccomoder la serrure de la porte de devant, livrer un sergent,	
Octobre	2	un resport et arranger les crochets	3.50
		Permettre une fermeture a une pompe de fenetre	50
		Une clef pour la porte du Musée	1.50
		Une clef pour la porte en haut	1.25
		Livrer un poêle en fonte pour l'entrée du Musée	36.00
		3 buses a 60 centimes	1.80
		2 Coudes a 75 C ^{mes}	1.50
		travailler aux poêles un demi jour	2.00
		12 buses ordinaires a 60 C ^{mes}	7.20
		2 Coudes a 75 C ^{mes}	1.50
		Placer le poêle un demi jour	2.00
		5 buses ordinaires a 60 C ^{mes}	3.00
		1/2 jour d'ouvrier pour replacer les poêles	2.00
			63.75

		report	63 45
	Replacer le souffreuil de cave $\frac{1}{4}$ d'ouvrier		64
	$\frac{1}{2}$ kilo de plomb		40
Octobre 25	deux pentures gonds avec vis		3.00
	Placer le poêle du vestiaire		75
	Permettre un goblet et un derrière		75
	3 buses rondes		1.20
	Nettoyer le poêle		60
	idem la cheminée		50
	Une grille		90
	$\frac{1}{4}$ jour à 2 pour déplacer et replacer les poêles		1.28
	Clous et fil de fer		40
Décembre 10	Livre 6 kilogr fil de zinc pour clocher à 1.90		11 40
			86 17

Certifié véritable à la somme quatre ^{vingt} six francs dix sept centimes
 Bruxelles le 4 janvier 1869.

83
 Vu par le Conservateur
 des Musées royaux

Commissaire

A. Mussel

44

Doit le Musée Wiertz à J Declercq,
entrepreneur-jardinier à Bruxelles, pour livraison
et travaux comme suit

1868

14^x^{he} livré 12 arbustes d'ornement pour l'avenue et
le jardin du Musée à 1.50 108.-00

18 livré 67 arbrisseaux et plantes diverses à 56. 33.-50

Du 30^g^{he} au 31^x^{he} deux hommes, ensemble

54 journées de travail à l'avenue du Musée
et au jardin, à f. 2,50 135.-00

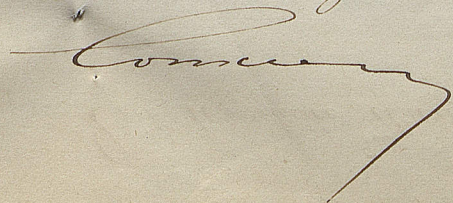
Total f. 276.-50

Certifié véritable à la somme de 2 deux cent soixante
seize francs et cinquante centimes

Bruxelles le 31 décembre 1868.

Par le Conservateur
Des Musées, royaux

Pour acquit.
J Declercq



(4)

Doit le Musée Wierth
à Victor Hauteville, menuisier, rue Wierth, N° 73.

Date		Designation	montant
1868			
solde	3	Une porte au reduit, à l'huile 4 1/4 à 70 — frs	2,80
		Fourniture du bois pour la dite porte — " "	5,25
		Barraillage pour le Musée 3/4 à 70 — " "	2,10
		Crous — " "	60
		Une serrure — " "	90
		Deux crochets et deux pitons — " "	40
		Quinze clous à patte — " "	75
Plux	10/19	Pour clôture, escalier extérieur et différents autres ouvrages 28 1/4 à 70 — " "	19,60
dite	21/29	Bois et déplacement de tableaux 24 1/4 à 70 — " "	16,80
D ^e	"	Bois pour piquets — " "	80
D ^e	"	Deux charnières et vis — " "	70
"	"	Crous — " "	45
		Livré 13 sacs de copeaux pour les poêles du Musée — " "	6,50
Total frs			57,65
Certifié véritable à la somme de cinquante-sept francs, soixante cinq centimes.			

En par le Conservateur
des musées royaux

Commissaire

Bruxelles, le 4 Janvier 1869.

Lauracquit,

Victor Hauteville

2

M^{re}

Doit

A V^E DÉSIRÉ PLASMAN,
Voiturier,

Rue Godecharle, (ancienne rue du Financier), n° 27, à Ixelles,

POUR LE SUIVANT :

Ixelles, le

J. D. L.

1868

Pour le transport d'un wagon de 5000
K^g de charbons

FRANCS. CENTES.

10 00

Pour Ougnet

10 00

E. Raty

Mise en place 10.

Transport - - 24. 80

Pourboire - - 2. -

Emballage - - - 45

37. 25

Sur par le Conservateur
des Musées Royaux
Commissaire

Pour la V^e Plasman
E. Raty

SOCIÉTÉ
DES
Charbonnages
de Mariemont, l'Olive
et Chaud-Buisson.
Administration Générale
A MARIEMONT,
(Hainaut.)
AGENT GÉNÉRAL POUR LA VENTE EN FRANCE:
M^r FÉLIX EVETTE FILS,
Rue Turgot, 45,
A PARIS.

Paris le 27 Nov 1868

Je vous expédie par chemin de fer à vos risques et périls 1 waggon
numéroté 7766.
Cinq mille
kilogrammes de grosse houille;
kilogr. tout venant ou menu gaillotteux;
kilogrammes de fines forges.

24 80

Ai l'honneur de vous saluer,
Pour la Société de Mariemont.
Valerey

24.70

A Monsieur
M^r V. Pierson, Secrétaire du Musée Royal de
peinture & de Sculpture à Bruxelles.
Station Du Luxembourg.

(48)

La Cour n'admettra pas ce compte avec la signature du nommé E. Paby. Il est donc indispensable que la Reine Plus moi signe elle-même la quittance dont il s'agit. Le Surintendant Duquesne pourroit se charger de cette démarche.

On a déjà fait cette démarche. Le ^{Mr} Plus moi, parait se savoir égarer et ne s'est pas donné quittance dans une autre forme.

Doit le Musée Wurtz
à P. Vander Schrick, ouvrier gardien, pour son
salaire du 26 au 31 Octobre 1868, 7 1/2 jours à 2. - = f. 15⁰

Bruxelles le 1^{er} Novembre 1868

reçu quinze francs.

Pierre Van der Schrick

Don par le Conservateur
des Musées royaux.

Commissaire

(49)

Doit le Musée Wientz, au S^r L. Desmet, pour
salaire de dix journées de travail comme ouvrier du 15
au 22 Octobre 1868, à frs 2,00, frs 20,00

Bruxelles le 26 Octobre 1868.

Pour acquit
p. g. m. u.

Ne plus le Comptable de
Museum encaisser.

Comme

(51)

Doit le Musée Wiertz, au S^r F. Widdeler à Jfelles.
Comme suit.

1868

Novembre 3. 8 1/2 journées de Terrassier ayant travaillé pour rendre accessible
au public les abords du Musée frs 25,50
Fourniture de clous et poiquets " " 95

Total frs 26,45

Certifié véritable à la somme de Vingt six francs
quarante cinq centimes.

Jfelles, le 3 Novembre 1868

Pour acquit

Par le Conservateur
des Monuments nationaux.

F. Widdeler

Commissaire

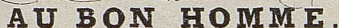
Doit le Musée Wiertz
à P. Van der Schrick, ouvrier garbier pour son
salaire du Mois de Novembre 1868. 30 jours à 2-50-f 75

Bruxelles le 30^e Novembre 1868

Deux soixante quinze francs.

Pierre Van der Schrick

Pu pour le Conservateur
des Musées royaux



LOUIS WITTEBOIS.

PEINTRE ET MARCHAND DE COULEURS.

Chaussée de Navre, N^o 154

IXELLES.

AIXELLES,
Pour les fournitures & main d'œuvre suivantes.

Lith. P. Tiothoudt, chaussée d'Ixelles, 149.

Mois.	Dates.	Désignations.	F. ^{cs}	C. ^{cs}
1868	20	3 bl de cireuse à 1 f.	3 00	
Décembre		3 litres huile de lin crue à 90	2 70	
		1/4 de livre siccatif	0 80	
		sel de soude	0 69	
		F.	7 19	
Faites le 20 Décembre 1868.				
Du pour le Conservateur des Manuscrits			Pour acquit	
Commissaire			L. Willebols	

Etat des menues dépenses faites pour le Sr Duquesne,
Concierge surveillant du Musée d'Histoire, pendant le
mois de Décembre 1868.

Une brosse à balayer	frs	3,50
Deux brosses pour poiles à frs 1,30,	"	2,60
Deux loques à recurer	"	1,20
quatre sacs de bruisser à 2 fr.	"	8,00
Cérisebentine	"	" 50
Morce de plomb	"	" 50
Deux balais à 20 Centm.	"	" 40
quatre loques à recurer	"	2,40
quatre balais à 20 Centm.	"	" 80
Papier pour placer entre les esquisses	"	8,35
Une brosse à balayer	"	3,50
Cérisebentine	"	" 50
Eponge	"	2,00
Un manche à brosse	"	" 25
Deux sacs et demi de bruisser à 2 fr.	"	5,00
à la recureuse durant le mois d'octobre	"	12,00
Deux seaux	"	8,00

Payé par la Commune

fourni en argent

Total frs 54,50
Fait le 30 Décembre 1868

Pour acquit

Duquesne

(55)
Doit le Musée Wierlz
à P. Van der Schrick, ouvrier gardien, pour son
salaire du mois de décembre 1868 31 jours à 2.50 f. 77-50

Bruxelles le 1^{er} janvier 1869.

Deux soixante dix sept francs cinquante
Pierre Van der Schrick centimes

Pu pour le Conservateur
des musées royaux.

Comme

Droit le Musée Mieritz

à M^r Verhaegen, boulanger, pour livraison de

1868
28^e ^{me} Onze (11) Sacs de braise à fr^s 2,00, Fr^s 22,00
Certifié véritable à la somme de vingt deux francs.

Jpelles, le 4 Janvier 1869
Louis Auguste

M^r Verhaegen

Pu pour le Conservateur
des Musées, en y envoie.

Conservateur

(54)

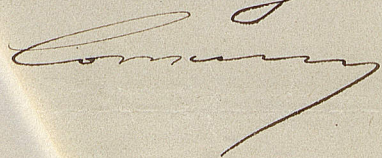
Doit le Musée Wiertz à H. Van Melckebeke, épicier

1868
9 Octobre à Ixelles, pour livraison d'huile comme suit
Livré 28 litres d'huile d'éclairage épurée à 0.82 Fr. 22.96
- Novembre " 60 " " " " 49.20
Décembre " 31 1/2 " " " " à 0.80 25.20

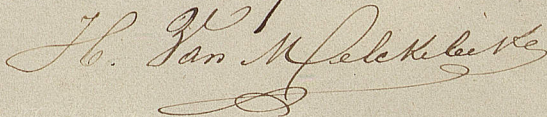
Total frs 97.36

Certifié véritable à la somme de quatrevingt-dix sept francs
vingt six Centimes. Bruxelles le 4 janvier 1869

Par le Conservateur
du Musée royal



Pour acquit

H. Van Melckebeke


(58)

Doit le Musée Wiertz, au Sieur
P. Carrier. Menuisier à Bruxelles pour l'arraison
des échelles, pour le dit Musée.

- 1^{re} Une double échelle de 4^m 50, en sapin, avec les
échellons en bois de chêne; avec ferraille compris frs 24, 50
- 2^{de} Une échelle simple de 14 mètres, en sapin,
avec les échellons en bois de chêne " 45, 50
- 3^{de} Une simple échelle de 8 mètres, en sapin,
avec les échellons en bois de chêne " 22, 00
- 4^{de} Une simple échelle de 5 mètres, en sapin,
avec échellons en bois de chêne " 15, 00

Total frs 107, 00

Pour la peinture des cinq échelles,
trois couches de couleur

" 23, 00

Total g^l frs 130, 00

Certifié véritable à la somme de
Cent trente francs.

Bruxelles, le 2 Janvier 1869.

P. Carrier

Par le Conservateur des
Musées royaux
Comme

(39)

Etat des fournitures et travaux effectués au Musée
Wicrtz par le soussigné *L^{re} Ebeniste* rue d. l'Empereur
à Bruxelles

Dates	Désignation des ouvrages et fournitures	Sommes
1869 16 Février	Crois banquettes en bois d. hêtre imitation acajou recouvertes en velours y compris les Clous d'or à fr. 29.00	267.00
2 Avril	Réparations et garniture d'une banquette y compris les Clous d'or	35.00
	En tout Comme ci dessus	302.00

Le présent état s'élevant à la somme d. Trois Cent deux francs
d'oré par le fournisseur Soussigné
Bruxelles le 22 Avril 1869.

M. Lefebvre

Certifié par le Conducteur des Ponts et Chaussées
Soussigné

Bruxelles le 23 Avril 1869

J. M. Williams

Vu par le Conservateur d. Musée Royal

Comme

(60)

Le Musici Wiertz Doct

à Arthur Waroquier,

pour les livraisons suivantes:

1868 Octobre 20. 10,000 lb. grosses bouilles à 50 b., le mille 10. 500.00

in Décembre 18. 10,000, in 50 b., in 500.00

Ensemble 1,000.00

Le présent état s'élève à la somme de cinq cents vingt francs.

Marimont, le 7 Octobre 1869.

Arthur Waroquier

Vu par le Conservateur
du Musée royal.

Commissaire